



## Cahier des Charges Statues de dinosaures

### Création de deux statues de dinosaures grandeur nature

Destinataires : Écoles de métiers artistiques, artisanaux et techniques en France

### Contexte du projet

Le site de **Dinoplagne**, géré par **Terre Valserhône l'Interco**, est un lieu exceptionnel situé dans l'Ain (France), où se trouve la plus longue piste d'empreinte de sauropode au monde. Ce site offre une expérience immersive dans le passé paléontologique du massif du Jura et est une destination touristique et pédagogique majeure pour les amateurs de dinosaures, les familles, et les chercheurs.

Dans le cadre de son développement et dans l'objectif de partage de connaissance, Dinoplagne souhaite offrir un espace de créativité pour l'installation de deux statues de dinosaures grandeur nature, qui serviront de points d'attraction et de sensibilisation pour les visiteurs.

### Caractéristiques attendues des statues

Représentation a minima d'un dinosaure local (Titanosaure ou Allosaure) à l'échelle.

- **Respect des échelles** : Les dimensions doivent respecter les proportions réelles du dinosaure représenté. Cependant, l'interprétation artistique des détails est laissée libre.
- **Matériaux** :
  - Résistants aux conditions extérieures (intempéries, UV, etc.) pour une installation prévue sur plusieurs années.
  - Les matériaux proposés doivent garantir la durabilité et la sécurité des statues.
- **Installation** : Les statues doivent être conçues de manière à garantir une **stabilité parfaite** et à ne présenter **aucun danger pour le public** (protection contre les basculements, bords coupants, etc.).

### Objectifs du projet

1. **Valorisation pédagogique** : Sensibiliser les visiteurs à la paléontologie et aux dinosaures en combinant art et science.
2. **Mise en valeur des savoir-faire** : Offrir une opportunité unique aux étudiants de réaliser une œuvre d'envergure.
3. **Durabilité et innovation** : Intégrer des pratiques et matériaux adaptés aux enjeux contemporains.

## Modalités de participation

- **Éligibilité** : Projet ouvert aux écoles spécialisées dans les métiers de l'art, de la sculpture, de la métallurgie, de la menuiserie, ou autres disciplines pertinentes.
- **Composition des équipes** : Chaque école peut soumettre une ou plusieurs propositions.
- **Dossier à fournir** :
  - **Présentation du concept artistique**, incluant des croquis ou maquettes des statues proposées.
  - **Caractéristiques techniques détaillées**, avec une attention particulière à l'installation sécurisée pour un usage public.
  - **Visuels des structures prévues**.
  - Une description des matériaux utilisés, incluant leur résistance aux conditions extérieures.
  - **Estimation détaillée du budget**, dans la limite de **15 000 euros** alloués pour ce projet.
  - **Calendrier prévisionnel** de réalisation.

Une visite obligatoire sur site aura lieu le 7 octobre 2025 à 14h ou le 14 octobre 2025 à 14h. Nous vous remercions de prévenir de votre venue à l'adresse [contact@dinoplagne.fr](mailto:contact@dinoplagne.fr) en nous précisant la date souhaitée.

## Calendrier du projet

- **Lancement de l'appel à projet** : Juillet 2025
- **Date limite de soumission des candidatures** : **24/11/2025 à 12h**.

**Envoi par email du dossier à fournir (cf modalités de participation) à l'adresse [contact@dinoplagne.fr](mailto:contact@dinoplagne.fr)**

- **Sélection d'un seul projet** : Janvier 2026
- **Réalisation des statues** : 1<sup>er</sup> semestre 2026
- **Installation et inauguration** : Juin 2026

## Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

1. Respect des proportions et des dimensions des statues.
2. Qualité et originalité de l'interprétation artistique.
3. Faisabilité technique et respect des contraintes de sécurité.
4. Pertinence et durabilité des matériaux proposés.
5. Montant du projet.
6. Clarté et qualité du dossier soumis.

## **Livraison**

La livraison et l'installation sera faite par l'école retenue. TVI prendra en charge les frais de livraison et d'installation. Un représentant de TVI sera présent lors de l'installation de la statue.

## **Financement**

Le financement de ce projet est limité à **15 000 euros**, sans sponsor particulier.

Modalités de paiement : 50% à la signature du présent cahier des charges et 50% à la livraison sur le site de Dinoplagne.

Les modalités de transmission des demandes de paiement seront indiquées à l'école retenue.

## **Pénalités**

En cas de retard dans la remise des statues dans le délai de réalisation des statues indiqué ci-dessus une pénalité de 50 € par jour calendaire de retard sera appliquée, sans mise en demeure préalable.

## **Utilisation de l'œuvre (promotion et cession des droits de reproduction et de représentation)**

Il est accordé à TVI la concession des droits d'utilisation sur les résultats. Le prix de la concession des œuvres réalisés par un ou les élèves des écoles retenues est forfaitairement compris dans le montant de financement du projet. Les droits concédés comprennent les droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique pour les besoins découlant du présent cahier des charges et notamment, dans le respect des droits moraux, l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction, de représentation, d'utilisation et de distribution de l'œuvre sur le territoire français (y compris publication sur internet, valant pour le monde entier) et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs.

## **Garanties**

Les statues feront l'objet d'une garantie de 1 an dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Les dommages causés à l'œuvre pendant le transport ou l'implantation ne seront pas garantis par l'assurance de TVI.

## **Contact**

Pour toute question ou pour soumettre votre dossier, merci de contacter :

GIRARDON Martin  
Responsable d'exploitation de Dinoplagne  
07 88 25 11 04  
[martin.girardon@terrevalserhone.fr](mailto:martin.girardon@terrevalserhone.fr)